

**RAPPORT DU COMITÉ PRÉPARATOIRE
DE LA DEUXIÈME CONFÉRENCE
DES NATIONS UNIES
SUR L'EXPLORATION
ET LES UTILISATIONS PACIFIQUES
DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHÉRIQUE**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : TRENTE-SEPTIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 46 (A/37/46)



NATIONS UNIES

New York, 1982

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION.....	1	1
II. RAPPORT DU COMITE CONSULTATIF.....	2	1
III. PROJET DE RAPPORT DE LA CONFERENCE.....	3 - 9	1
IV. BUREAU DE LA CONFERENCE.....	10	2
V. AUTRES PREPARATIFS.....	11 - 13	2
VI. REPRESENTATION A LA CONFERENCE.....	14	2

I. INTRODUCTION

1. Conformément aux résolutions 33/16 du 10 novembre 1978 et 36/36 du 18 novembre 1981, le Comité préparatoire de la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a poursuivi l'examen des questions relatives aux préparatifs de la Conférence. Le Comité préparatoire a tenu sa quatrième session pendant la vingt-cinquième session du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (du 22 mars au 6 avril 1982) sous la présidence de M. Peter Jankowitsch (Autriche). Il a tenu cinq séances entre le 22 mars et le 6 avril 1982. Il a en outre créé un groupe de travail officieux qui a tenu plusieurs séances sous la présidence de M. Carlos Antonio Bettencourt Bueno (Brésil). Les comptes rendus sténographiques des séances du Comité préparatoire sont publiés sous les cotes A/AC.105/PV.231, 233, 240, 242 et 244.

II. RAPPORT DU COMITE CONSULTATIF

2. Le Comité préparatoire a noté que le Comité consultatif auprès du Comité préparatoire s'était réuni pendant la dix-neuvième session du Sous-Comité scientifique et technique (11-22 janvier 1982), sous la présidence de M. J. H. Carver (Australie), et qu'il avait beaucoup fait avancer les préparatifs de la Conférence. Le Comité préparatoire a souscrit aux recommandations et observations formulées par le Comité consultatif, qui sont reproduits dans les paragraphes 5 à 31 de son rapport (A/CONF.101/PC/6).

III. PROJET DE RAPPORT DE LA CONFERENCE

3. Le Comité préparatoire était saisi d'un projet révisé de rapport final de la Conférence (A/CONF.101/PC/L.20 et Add.1 et 2) établi par le Secrétaire général de la Conférence compte tenu des observations sur l'avant-projet (A/CONF.101/PC/L.17 et Add.1 à 4) qui ont été formulées au Comité consultatif ou reçues des institutions spécialisées. Le Comité préparatoire était également saisi d'une note du Secrétaire général de la Conférence concernant l'établissement du projet de rapport (A/CONF.101/PC/L.22) et d'une note officieuse sur le projet de rapport (UNISPACE 82/PC/CRP.1).

4. Le Comité préparatoire a pris note avec satisfaction du travail utile accompli par le Secrétaire général de la Conférence et son personnel en établissant le projet de rapport révisé.

5. Le Comité préparatoire a créé un groupe de travail à composition non limitée, placé sous la présidence de M. Carlos Antonio Bettencourt Bueno (Brésil) pour l'aider dans l'examen du projet de rapport.

6. Pendant l'examen du projet de rapport, les délégations, les institutions spécialisées et d'autres organismes du système des Nations Unies ont formulé des observations. Le Comité préparatoire a examiné le projet de rapport section par section par l'intermédiaire du Groupe de travail.

7. Le Comité préparatoire a exprimé sa gratitude au Président du Groupe de travail et aux Présidents des groupes de rédaction officieux sur différentes questions qui avaient été constituées pour aider le Groupe de travail.

8. Le Comité préparatoire a prié le Secrétaire général de la Conférence de veiller à ce que le projet de rapport, tel qu'il a été examiné et révisé par le Comité préparatoire, soit distribué à tous les Etats au moins 90 jours avant l'ouverture de la Conférence, dans les six langues de la Conférence, comme l'Assemblée générale l'a demandé dans sa résolution 34/67 du 5 décembre 1979. Il a été recommandé à cet égard que le texte des paragraphes non convenus soit placé entre crochets, qu'on le fasse immédiatement suivre du texte proposé par les Etats Membres, également placé entre crochets, et qu'une annexe au rapport indique les auteurs de ces propositions et leur statut. Le Comité préparatoire a demandé que le projet de rapport soit accompagné d'un état des incidences financières.

9. Le Comité préparatoire a noté que, dans sa résolution 36/36, l'Assemblée générale avait prié la Conférence de lui présenter un rapport lors de sa trente-septième session.

IV. BUREAU DE LA CONFERENCE

10. Le Comité préparatoire a rappelé que l'Assemblée générale, dans sa résolution 36/36, avait approuvé l'accord auquel il avait abouti à sa précédente session au sujet du Bureau de la Conférence 1/. Il a noté avec satisfaction que les candidatures de plusieurs membres du Bureau de la Conférence avaient été proposées au Secrétaire général de la Conférence en réponse à ses lettres du 4 mars 1982, dans lesquelles il indiquait que le Comité consultatif avait estimé à sa dernière session qu'il serait utile de proposer les candidatures aussitôt que possible. Le Comité préparatoire a considéré qu'il serait souhaitable que tous les groupes régionaux communiquent leurs décisions sur la question au Secrétaire général de la Conférence aussitôt que possible.

V. AUTRES PREPARATIFS

11. Le Comité préparatoire a noté avec satisfaction que les préparatifs de la Conférence se déroulaient selon le calendrier prévu, aussi bien à New York qu'à Vienne, comme l'indique le Secrétaire général de la Conférence dans son rapport intérimaire au Comité (A/CONF.101/PC/L.23 et Corr.1).

12. Le Comité préparatoire a également noté que les installations nécessaires aux consultations préalables à la Conférence seraient disponibles le 8 août 1982.

13. Le Comité préparatoire a exprimé sa reconnaissance au Gouvernement autrichien pour les dispositions qu'il prend en vue de la Conférence.

VI. REPRESENTATION A LA CONFERENCE

14. Le Comité préparatoire a exprimé l'espoir qu'étant donné l'importance de la Conférence pour la poursuite du développement de la coopération internationale en matière d'utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, tous les Etats s'efforceraient de s'y faire représenter au niveau le plus élevé possible.

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-sixième session, Supplément No 46 (A/36/46), par. 14 et 15.